

**Parcours Direction de projets culturels - Options Cadres culturels territoriaux**  
**Référentiel de compétences et d'évaluation (à partir de janvier 2022)**

Blocs de compétences du Diplôme de l'IEP	Blocs de compétences du Parcours DPC - Option CCT (Structuration à partir de 2022)	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte la complexité d'une demande ou d'une situation	<b>BDC1</b> Analyser des politiques culturelles territoriales		
	C1 : Réaliser un diagnostic territorial (politique, économique, social, culturel)	Rapport d'Analyse d'une Action Publique (RAAP)	Le rapport d'Analyse d'une Action Publique (RAAP) dans le domaine de la culture est un document de 20 pages comprenant deux parties : un état du savoir, synthétique, sur la thématique ou le secteur étudié ; une étude de cas (politique publique, programme ou dispositif d'action publique). Il a pour objectif de mobiliser les outils d'analyse de l'action publique au service de l'analyse d'une ou de plusieurs actions concrètes. Il permet d'évaluer la compétence C1 (partie diagnostic territorial) et C2 (représentation de la gouvernance multi-niveaux en matière culturelle). - C1 : Il s'agit ici d'identifier les dimensions de la situation d'un territoire (politiques, économiques, sociales et culturelles) et d'en mobiliser les éléments les plus déterminants pour comprendre l'état des politiques culturelles qui y sont déployées au moment de l'analyse. - C2 : l'intervention sur ce territoire, en matière culturelle, de différents niveaux de pouvoirs doit être présentée sous une forme synthétique (tableau), indiquant les éléments principaux de sa configuration (histoire, forme juridique - conventions, institutions, labellisations, etc.).
	C2 : Construire une représentation structurée et synthétique de la gouvernance culturelle multi-niveaux au sein d'un territoire		
	C3 : Construire une représentation structurée et synthétique des perspectives culturelles sur un territoire, contraintes et ressources	Mémoire professionnel Soutenance orale du mémoire	Le <u>mémoire professionnel</u> est un document de 40 pages maximum, comprenant un bilan de formation et une note de perspectives professionnelles. Il a pour objectif de soutenir l'étudiant-e dans la définition de son parcours professionnel à l'issue de son diplôme. Le bilan est un autodiagnostic individuel intégrant les éléments formels et informels de l'ensemble de sa formation. La note de perspective professionnelle projette l'étudiant-e dans l'avenir qu'il ou elle envisage. Il s'agit à partir des contenus de la formation suivie de repérer des domaines d'action culturelle publique au sein desquels s'investir et de soumettre ce projet à une analyse critique rigoureuse, nourrie des connaissances et des méthodes abordées durant sa formation. Il donne lieu à une présentation orale (soutenance) devant un jury. Il permet ici d'évaluer : - C3 : c'est la partie relative aux perspectives professionnelles du mémoire professionnel qui est ici évaluée : les capacités de l'étudiant-e à porter un regard critique, scientifiquement informé, du parcours professionnel envisagé. - C4 : c'est ici le bilan de formation et la qualité de l'autodiagnostic qui seront évalués par le jury, donnant lieu à un échange et à des débats lors de la soutenance.
C4 : Construire une représentation structurée et synthétique d'une situation professionnelle individuelle			
Exprimer sa pensée de manière claire et concise à l'écrit comme à l'oral, en français et en anglais	<b>BDC2</b> Communiquer en contexte culturel professionnel		
	C1 : Rédiger et sourcer un argumentaire écrit relatif à un projet culturel	RAAP et mémoire professionnel	Production de documents écrits. La qualité de l'écriture et l'organisation du texte sont évalués dans les notes finales du RAAP et du mémoire.
	C2 : Communiquer en langue anglaise avec les milieux professionnels de la culture	Contrôle continu en anglais	Evaluation des capacités d'expression écrite et orale en langue anglaise sur des sujets relatifs aux politiques culturelles à partir de 3 exercices qui font suite à un test de niveau. Les critères d'évaluation sont de 2 ordres : le niveau atteint par la personne, et la progression entre les 3 exercices.
Organiser son travail selon le contexte et la demande	C3 : Présenter oralement de façon structurée et synthétique une réflexion personnelle concernant une politique ou un projet culturel	Soutenance orale du mémoire professionnel	La clarté de l'expression, la qualité de la synthèses et des réponses fournies lors des échanges sont évaluées dans la note finale de cet exercice.
	<b>BDC 3</b> Organiser son travail sur une politique ou un projet culturel en fonction d'un contexte territorial (social, économique et politique)		
	C1 : Rassembler, en s'appuyant sur des méthodes des sciences sociales, les données déterminantes d'un contexte territorial (économique, social, politique, culturel)	RAAP	<b>RAAP</b> : évaluation des compétences C1 et C2. - C1 : le RAAP demande la contextualisation de l'action publique qui en constitue l'objet. Cette contextualisation doit mobiliser des méthodes de sciences sociales (documentations, entretiens, observations) afin d'objectiver ses résultats. - C2 : le rapport doit témoigner de la capacité à confronter une action (projetée ou déjà mise en oeuvre) à son contexte. Cette appréciation permet de construire une argumentation rigoureuse sur son ajustement ou désajustement à ce contexte, et de formuler en conséquences quelques préconisations.
	C2 : Identifier les éléments d'ajustement ou de désajustement d'un projet culturel à un contexte territorial. Faire des préconisations en conséquence		
C3 : Identifier les éléments d'un contexte susceptibles de connaître des évolutions déterminantes en matière de politiques culturelles	Mémoire professionnel	<b>Mémoire professionnel</b> : évaluation des compétences C3 et C4. - C3 : Il s'agit ici de produire une analyse dynamique intégrant les évolutions passées et les perspectives probables pour un contexte territorial donné. Il s'agit surtout de repérer parmi ces évolutions celles qui auront un impact sur les politiques culturelles au sein desquelles l'étudiant-e envisage de s'investir dans la suite de sa carrière professionnelle. - C4 : Les politiques publiques dans le domaine de la culture sont fortement dépendantes des volontés politiques à leur sujet. Parcours du diplôme de Sciences Po Grenoble, DPC impose également une attention particulière à la dimension politique de l'action culturelle publique. Le mémoire doit en témoigner particulièrement.	
C4 : Analyser les demandes et volontés politiques en matière culturelle sur un territoire donné			
Piloter un projet	<b>BDC 4</b> Piloter un projet dans le domaine des politiques culturelles		
	C1 : Mobiliser des savoirs spécialisés pour l'analyse et la définition du financement et/ou du modèle économique d'un projet culturel	RAAP et Mémoire professionnel	<b>RAAP</b> : évaluation des compétences C1, C2 et C4. - C1 : Le rapport sur une action publique en matière culturelle doit fournir des indications précises sur les ressources financières (publiques et privées) mises à son service. Il doit aussi rendre compte de la viabilité économique du projet étudié en fonction de ses charges et produits (en grandes masses). Compétence indispensable au pilotage de projets. - C2 : Le rapport doit témoigner d'une montée en généralité, d'une capacité à sortir du seul cadre sectoriel des politiques culturelles de façon à repérer à son endroit des mutations générales de l'action publique. Cette compétence permettant le dialogue des diplômé-e-s futur-e-s avec des agents inscrits dans d'autres secteurs. - C4 : Le rapport doit également témoigner de la capacité de l'étudiant-e à identifier les modes de coopération, les sources de tensions dans l'intervention de plusieurs strates de pouvoirs (UE, Etat, collectivités territoriales et groupements de collectivités) dans une action culturelle publique. Il doit rendre compte des forces et des faiblesses de cette gouvernance.  <b>Mémoire professionnel</b> : évaluation des compétences C1, C3 et C4. - C1 : L'orientation de ce mémoire vers les perspectives professionnelles de l'étudiant-e se traduit par une attention envers ses aptitudes à penser et construire le modèle économique de ses projets ou des politiques qu'il/elle envisage d'investir. Le mémoire doit donc permettre de vérifier cette attention. - C3 : le mémoire professionnel doit attester, au-delà des objets précis qui y sont analysés, de la capacité de l'étudiant-e à se projeter dans un paysage des politiques publiques de la culture susceptible d'évolutions. Il devra montrer l'intégration de cette variable dans l'exposé de ses perspectives professionnelles. - C4 : comme pour le RAAP mais cette fois dans le cadre d'une analyse des perspectives professionnelles de l'étudiant-e, le mémoire professionnel doit permettre de vérifier sa capacité à évaluer les forces et les faiblesses d'une gouvernance publique de l'action culturelle : identifier les modes de coopération et les sources de tensions dans l'intervention de plusieurs strates de pouvoirs (UE, Etat, collectivités territoriales et groupements de collectivités).
	C2 : Inscrire un projet culturel dans les mutations de l'action publique (décentralisation, européanisation, transition)		
	C3 : Inscrire un projet culturel dans les mutations de l'action publique en matière culturelle		
C4 : Analyser les performances et limites d'une gouvernance culturelle multi-niveaux			
Travailler dans un cadre collaboratif	<b>BDC 5</b> Travailler dans un cadre collaboratif au service d'une politique ou d'un projet culturel		
	C1 : Mobiliser des capacités d'écoute et d'argumentation orales et écrites	Participation orale, RAAP, mémoire professionnel et soutenance orale du mémoire	<b>La participation orale</b> est évaluée au regard des interactions en formation et de la qualité des travaux collectifs réalisés en classe inversée et dans les débats. Lors des interactions avec les intervenant-e-s et travaux collectifs, l'équipe pédagogique évaluera la capacité de l'étudiant-e à prendre la parole, structurer sa pensée lors de son expression orale.  <b>RAAP et mémoire professionnel</b> : ces deux exercices seront évalués en fonction : - a. d'un travail d'enquête et d'entretiens capables de récolter un certain nombre d'information par la qualité de l'écoute "du terrain" ; - b. de la qualité de l'expression écrite et de l'organisation interne des documents produits.  <b>Soutenance du mémoire</b> : évaluation de la qualité de l'expression orale, la capacité de synthèse durant un exercice court (10 min de présentation, 20 min de discussion).
	C2 : Identifier les dimensions transverses (inter et trans - sectorielles) d'un projet culturel	RAAP et mémoire professionnel	Evaluation de la capacité à identifier les dimensions inter et trans sectorielles d'un projet culturel. Les découpages des frontières sectorielles des politiques culturelles doivent être abordés comme des construits sociaux relativement arbitraires et susceptibles d'évolutions. Les deux travaux doivent également identifier des mutations de l'action publique, notamment sa territorialisation imposant des approches inter et trans sectorielles. Ils doivent également repérer les difficultés posées par ces mutations ainsi que les solutions trouvées ou à imaginer pour les surmonter.
	C3 : Identifier les ressources et partenaires à solliciter ainsi que les conditions de leur mobilisation	Mémoire professionnel	La logique de cet exercice fondé sur les perspectives professionnelles des étudiant-e-s conduit à en attendre le repérage des ressources humaines et des partenaires indispensables à leur réalisation. Le mémoire vérifie ainsi les dispositions collaboratives de l'étudiant-e.
	C4 : Identifier les situations et perspectives professionnelles individuelles dans le secteur culturel	Mémoire professionnel	Le travail impose la production d'un autodiagnostic sur les perspectives professionnelles de l'étudiant-e d'une façon structurée et synthétique pouvant être étendue à d'autres situations individuelles et notamment des collaborateurs ou collaboratrices. Il permet de vérifier la compétence de l'étudiant-e à comprendre et prendre en compte la situation individuelle de ses partenaires de collaboration.